

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche  
**Herausgeber:** Le pays du dimanche  
**Band:** 1 (1906)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Menus propos  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-256016>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

maient ; on questionnait les officiers qui passaient, mais ils répondaient évasivement. Par le fait, ils n'en savaient pas plus long.

Quand la nouvelle vraie fut connue, ce fut du délire. Elle se répandit en un clin d'œil, et soudain, comme au théâtre, le décor fut changé ; le soleil qui montait à l'horizon donna toute sa lumière pour illuminer une ville pavoisée, pimpante, bruisante d'une foule joyeuse qui allait et venait en habits de fête. Pendant ce temps, guidé par le gouverneur, le président de la République passait une inspection minutieuse des forts, qui ne laissait rien à désirer, reçut avec enthousiasme ses félicitations.

Après le déjeuner, Félix Faure, infatigable, se rendit à Toul en voiture, s'arrêtant le long des coteaux pour pénétrer dans chaque ouvrage défensif, se renseignant auprès des généraux, questionnant les officiers et les hommes. Je le rejoignis à Frouard, où je retrouvai mon incrédule capitaine de gen-darmerie. Le regard qu'il me lança lorsqu'il m'aperçut, je ne l'oublierai jamais. Je lui serrai la main cordialement et je compris à son trouble qu'un nouveau sentiment s'était fait jour dans son esprit où naissait un immense, un incomparable respect pour la puissance de la presse et l'importance des journalistes parisiens.



## Menus propos

**Un nouvel anesthésique** : La coïne, l'éther, le chloroforme, le protoxyde d'azote, le chlorure d'éthyle, etc., ont fait leur temps.

On nous annonce l'avènement d'un nouvel anesthésique, la scopolamine, qui est bien supérieur, comme rapidité et sûreté d'action, à tous ses devanciers.

C'est un anesthésique naturel, découvert par un médecin japonais, — tout n'est-il pas au Japon, maintenant ? — dans le suc d'une plante indigène, ou plutôt d'une herbe qui porte là-bas le nom de « scopolamin ».

Il suffit d'en injecter sous la peau du malade quelques milligrammes pour qu'il s'endorme aussitôt et sans effort d'un sommeil qui se prolonge huit ou dix heures. Et quand le patient se réveille, il n'éprouve aucun des phénomènes si pénibles qui accompagnent l'absorption de l'éther ou du chloroforme.

La scopolamine, essayée dans les hôpitaux militaires pendant la dernière guerre russo-japonaise, est en voie, assure-t-on, de détrôner tous les autres anesthésiques, au moins dans l'empire du Soleil Levant.

\* \* \*

**Les sports aquatiques** ont pris une importance considérable. On connaît déjà les courses de dames dont le pittoresque consiste à nager une ombrelle à la main. Voici maintenant un intrépide nageur qui exécute le plongeon à bicyclette.

Ce genre de sport paraît plutôt dangereux si l'on considère que les jambes peuvent s'embarasser dans les roues et déterminer un séjour plutôt désagréable au fond de l'eau.

La difficulté pour le nageur, dans ce genre d'exercice, consiste à ne point lâcher la bicyclette lorsque le plongeon a été exécuté et à remonter à la surface de l'eau, non pas en selle ce qui serait absolument impossible, mais en tenant la machine à la main.

M. Harris, un Canadien, a eu un véritable renom dans ce genre d'exercice. La planche sur laquelle sa « bécanne » roule avant de tomber

dans l'eau, est légèrement recourbée vers une de ses extrémités.

Cette circonstance permet à l'intrépide sportsman de faire un bond de quelques mètres et d'être précipité assez loin pour pouvoir tomber dans le fleuve à l'endroit où celui-ci atteint sa plus grande profondeur.

\* \* \*

**Phares pour locomotives.** Presque chaque jour, nous avons à déplorer quelque accident de chemin de fer, et beaucoup d'entre eux arrivent la nuit, par suite de l'éclairage insuffisant des voies ferrées.

L'Amérique, le pays des innovations, s'est beaucoup préoccupée de la question de la sécurité des voyageurs, et les ingénieurs qui se sont mis à l'étude ont trouvé plusieurs perfectionnements dont le dernier n'est pas un des moins curieux : c'est un phare projecteur que l'on place à l'avant de la locomotive, son rayon lumineux est extrêmement étendu, en forme d'éventail.

Il paraît que ce nouvel appareil a donné des résultats assez satisfaisants, mais il comporte des défauts dont il faut tenir compte : la lumière projetée est trop crue et tend à aveugler le mécanicien, et ce phare ambulant gêne les habitants des villages qu'il vient inonder la nuit de ses puissants rayons. En outre ce perfectionnement est très coûteux. Quoi qu'il en soit, l'idée du phare pour locomotives mérite d'être notée.

\* \* \*

**Poulain allaité par une chèvre.** Un cas d'allaitement peu banal, c'est assurément celui que rapporte un journal de Normandie.

Une jument meurt en mettant bas un poulain. La fermière songe à alimenter artificiellement le petit animal, qui était sain et vigoureux ; mais le poulain refuse du lait de vache. On tente alors de le faire téter une chèvre. Il accepte. Le voilà sauvé, il grandit, mais son appétit augmente avec sa taille et la fermière se trouve dans l'obligation d'acheter deux autres chèvres. On s'amuse fort dans le village à voir le poulain téter à tour de rôle ses trois nourrices qui, grimpées sur un table, lui présentent docilement leurs pis.

Le cas est fréquent de chèvres nourrices d'enfants mais l'allaitement du jeune poulain est, ce nous semble, une innovation amusante et pratique.

\* \* \*

**Les privilèges d'Edouard VII.** — Le roi Edouard possède quelques privilèges extraordinaires. Il est propriétaire de tous les lits de rivières où remonte la marée, telles que la Tamise, la Medway, la Mersey, la Dee, la Tyne et bien d'autres. Tous les vagabonds sont la propriété du roi, qui les force à travailler sans rétribution dans ses domaines. Les cordes de pendus n'appartiennent qu'à lui. Tous les animaux errants lui appartiennent et la peau et les fourrures de toutes les bêtes de son royaume n'ont pas d'autres possesseurs que Sa Majesté. S'il vous arrive, en pêchant sur la côte, d'attraper une baleine, n'oubliez pas que le roi seul en est maître. En théorie, le roi n'est responsable d'aucun crime, ne peut faire aucun tort, cause aucun préjudice ; si vous avez à vous plaindre du roi, ne vous en prenez qu'à ses conseillers, qui sont responsables.



## Passe-temps

— 0 —

Solutions pour le n° du 28 janvier.

Combles : le premier c'est : Posséder une ferme dans la Beauce (bosse.)

Le deuxième c'est : En porter un au mont de piété.

Le troisième c'est : Se noyer en nageant dans l'opulence.

**Singularités alphabétiques** : Réponse à la 1<sup>re</sup> question : Les lettres a, g.

Rép. à la 2<sup>e</sup> question : Les lettres l, é.

à la 3<sup>e</sup> : Les lettres f, a, c.

## Devinettes

1. Quelle différence y a-t-il entre un roi et un marmiton ?

2. Quel est celui qui, se regardant dans une glace, ne peut se voir dedans ?

3. Combien de temps faudrait-il pour rebattre tous les matelas de la ville de Paris ?

4. En quel temps faut-il jouer aux cartes pour gagner ?

## CHARADES

Mon premier se construit,  
Mon second est un fruit,  
Mon tout un bruit.

Mon premier convient aux abeilles,  
Aux oiseaux joyeux  
Montant vers les cieux ;  
Mon second soutient les roses vermeilles,  
Les jasmins, les lis,  
Les tremblants iris ;  
Mon entier exige une audace folle  
Du danseur léger  
Qui, non sans danger,  
Saute et rebondit sur la corde molle.

## RÉBUS

M, é, a que vous aime.

— 0 —

vent pir venir  
Bien un naît d'un



## Extraits de la Feuille officielle

**Buic-Boncourt-Montignes.** — Assemblée paroissiale le 11 février, à 3 h., pour renouveler les autorités paroissiales, passer les comptes et arrêter le budget.

**Courroux.** — Le 4 février, à 11 h., pour arrêter le budget, nommer une commission de vérification, statuer sur une demande d'augmentation de traitement et du garde forestier.

**Fontenais.** — Le 11, à 10 1/2 h., pour passer les budgets, décider la vente de Calabri et s'occuper de chemins forestiers.

**Montignes.** — Le 18, à 2 1/2 h., pour décider les chemins à réparer et prendre une décision au sujet des cantons.

— Immédiatement après, assemblée des propriétaires pour nommer le garde-champêtre.  
— Assemblée des propriétaires de bétail le 18, à 3 1/2 h., pour discuter et voter les statuts de la Société.

**Mettemberg.** — Le 4, à 12 1/2 h., pour s'occuper de l'installation d'un réservoir et d'hydrantes, aviser aux moyens de couvrir la dépense et décider la révision du règlement.



Editeur-imprimeur : G. MORITZ, gérant.